

Accompagnement projet d'investissement



Les + OBJECTIFS

→ Avant toute construction, nouvelles orientations et projets d'investissements, réfléchir aux choix technico-économiques du projet afin de prendre en compte les besoins et objectifs de l'exploitant, les possibilités financières et les problématiques pouvant être rencontrées.

Pour QUI ?

→ Tous les exploitants de la région (toutes productions confondues) en cours de réflexion de développement de leur exploitation.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Écoute et discussion autour du projet présenté par l'intéressé.
- Examen et vérification de l'éligibilité du projet aux aides publiques pressenties.
- Détermination et chiffrage du programme d'investissement, plan de financement, optimisation des moyens de financements.
- Montage du dossier selon les programmes en vigueur : Plan de Modernisation des Bâtiments Agricoles, Plan Végétal, Contrat de Projet État-Région et MASSIF, OCM vitivinicole, aide régionale CUMA vitivinicole, aide régionale CUMA élevage.
- Réorientations et prescriptions d'expertises complémentaires.
- Accompagnement pour les demandes d'acompte, de solde et éventuellement réception des travaux.

Le cas échéant :

- Réalisation de l'étude paysagère des bâtiments agricoles.
- Étude de rentabilité technico-économique pour tout projet de développement, de diversification (budget prévisionnel, étude prévisionnelle, plan de financement et budget de trésorerie).

Notre implantation :

Bas-Rhin : siège et site de Siltigheim ; ADAR de la Plaine de l'Ill (Obernai) ; ADAR du Kochersberg (Truchtersheim) ; ADAR des Deux Pays (Bouxwiller) ; ADAR de l'Alsace du Nord (Haguenau) ; ADAR du Vignoble (Obernai) ; ADAR de la Montagne (Schirmeck).

Haut-Rhin : Sainte-Croix-en-Plaine.

BÉNÉFICIE CLIENT :

- Prestation individuelle, écoute et analyse objective, connaissance de la réglementation.
- Étroite collaboration entre les différents conseillers (Chambre d'agriculture, OPA, organisations économiques, neutralité du conseil technique, approche globale de l'exploitation).
- Connaissance et maîtrise des programmes d'aides.
- Suivi de la phase de conception à la phase de réalisation afin d'ajuster si besoin le projet.



NOS ENGAGEMENTS :

Cet accompagnement sera réalisé dans la mesure du possible et sous réserve que le porteur de projet ait fourni toutes les pièces, dans les délais nécessaires à la présentation du dossier à la Commission d'Agrément.

- Le porteur de projet déclare avoir pris connaissance qu'il ne pourra démarrer les travaux ou réaliser l'investissement correspondant au projet, que lorsqu'il sera en possession de la notification de subvention émanant des différents financeurs.
- Après le dépôt du dossier le porteur de projet devient seul interlocuteur des financeurs. S'il souhaite bénéficier d'un appui pour compléter sa demande de paiement, c'est à lui qu'incombe de veiller à ce que le calendrier imposé par les financeurs soit respecté.



Infos pratiques

Contact

Christelle Barthelmebs

03 88 74 13 13

christelle.barthelmebs@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

